

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

**EXTRAIT
DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU
CONSEIL DE COMMUNAUTE**

**Séance du 22 septembre 2006
(convocation du 11 septembre 2006)**

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Deux Septembre Deux Mil Six à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain ROUSSET, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. ROUSSET Alain, M. MARTIN Hugues, M. HOUBERT Henri, M. BOBET Patrick, M. BRANA Pierre, M. BROQUA Michel, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Alain, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DAVID Alain, M. DUCHENE Michel, Mme EYSSAUTIER Odette, M. FELTESSE Vincent, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISON Serge, M. MERCIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. SAINTE-MARIE Michel, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, M. ANZIANI Alain, M. BAUDRY Claude, M. BELIN Bernard, M. BELLOC Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. CARTI Michel, M. CASTEL Lucien, M. CASTEX Régis, M. CHAZEAU Jean, Mme CONTE Marie-Josée, Mme COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANE Michel, Mme DE FRANCOIS Béatrice, Mme DELAUNAY Michèle, Mme DUMONT Dominique, M. DUPRAT Christophe, M. DUTIL Silvère, Mme FAORO Michèle, M. FAYET Guy, M. FERILLOT Michel, M. FEUGAS Jean-Claude, M. GRANET Michel, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. HERITIE Michel, M. HOURCQ Robert, M. HURMIC Pierre, Mme ISTE Michèle, M. JAULT Daniel, M. JOUVE Serge, M. JUNCA Bernard, Mme KEISER Anne-Marie, Mme LIMOUZIN Michèle, M. MANGON Jacques, M. MANSENCAL Alain, M. MAURIN Vincent, M. MILLET Thierry, M. MONCASSIN Alain, M. MOULINIER Maxime, M. NEUVILLE Michel, Mme NOEL Marie-Claude, M. QUERON Robert, M. REBIERE André, M. SARRAT Didier, M. SEGUREL Jean-Pierre, M. TAVART Jean-Michel.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. FAVROUL Jean-Pierre à M. DUPRAT Christophe
M. LABARDIN Michel à M. QUERON Robert
Mme. LACUEY Conchita à M. COUTURIER Jean-Louis
M. PUJOL Patrick à M. FAYET Guy
M. SEUROT Bernard à M. REBIERE André
M. BREILLAT Jacques à M. BELLOC Alain
M. CANIVENC René à M. NEUVILLE Michel

M. CORDOBA Aimé à M. GUICHARD Max
M. DOUGADOS Daniel à M. BRANA Pierre
M. GOURGUES Jean-Pierre à M. MERCIER Michel
M. MAMERE Noël à M. DANE Michel
M. POIGNONEC Michel à M. FLORIAN Nicolas
M. REDON Michel à M. JAULT Daniel
M. RESPAUD Jacques à Mme. DELAUNAY Michèle

LA SEANCE EST OUVERTE

Société Protectrice des Animaux de Bordeaux et du Sud-Ouest (S.P.A.) - Refuge pour les animaux - Subvention de fonctionnement de la Communauté Urbaine de Bordeaux - Décision - Autorisation

Madame EYSSAUTIER présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Depuis 1994, la Communauté Urbaine de Bordeaux est amenée à soutenir financièrement l'action de la Société Protectrice des Animaux de Bordeaux et du Sud-Ouest, association reconnue d'utilité publique, implantée à Beutre-Mérignac afin de lui permettre d'assurer, dans des conditions satisfaisantes, le fonctionnement quotidien de ses installations de refuge pour animaux.

Il convient de rappeler que l'association assure l'activité de fourrière pour animaux trouvés errants sur la voie publique sur l'ensemble du territoire communautaire. Ces animaux à l'issue du délai de garde légal, sont transférés vers le refuge et peuvent être proposés à l'adoption.

Outre le service légal de fourrière, l'association offre aux municipalités un service gratuit à vocation sociale pour les carnivores domestiques dont les maîtres sont, soit hospitalisés, soit incarcérés ou expulsés de leur domicile.

Pour faire face aux frais de gestion du refuge pour animaux, l'association sollicite notre Etablissement public, pour le versement d'une subvention d'un montant de 96 000 euros dans le cadre d'un budget prévisionnel évalué pour 2006 à 815 000 euros.

Ce budget prévisionnel est réparti comme suit :

DEPENSES	MONTANT	RECETTES	MONTANT
60 - achats (fourniture entretien, petit équipement, nourriture, médicaments, etc...)	81 000	70 - vente de produits finis, prestations de services, marchandises - prestation de services - produits des activités annexes	300 000 80 000
61 - services extérieurs - sous traitance générale	240 000	74 – subventions d'exploitation - CNASEA	35 000

(frais vétérinaires)		- communes	60 000
- entretien réparation	20 000	- C.U.B.	96 000
- primes assurances	4 000		
- divers	300		
- locations mobilières et immobilières	2 000		
62 – autres services extérieurs		75 – autres produits de gestion courante	
- rémunérations intermédiaires et honoraires	20 000	- cotisations	15 000
- publicité, publications, relations publiques	2 000	- produits divers de gestion courante (dons)	60 000
- déplacements, missions, réceptions	12 000	76 – produits financiers	20 000
- frais postaux et de télécommunications	11 000	77 – produits exceptionnels	
- services bancaires et assimilés	400	- produits exceptionnels sur opérations de gestion : legs et fonds propres	149 000
- divers	400		
63 – impôts et taxes			
- impôts et taxes sur rémunérations	3 000		
- autres impôts et taxes	2 800		
64 – charges de personnel			
- rémunération du personnel	275 000		
- charges de sécurité sociale et de prévoyance	50 000		
- autres charges sociales	1 100		
65 – autres charges de gestion courante	3 000		
67 – charges exceptionnelles	9 000		
68 – dotations aux amortissements	78 000		
TOTAL	815 000	TOTAL	815 000

Il est rappelé qu'au titre de l'exercice 2005, la Communauté Urbaine de Bordeaux a versé la somme identique de 96 000 euros.

Aussi, si tel est votre avis, Mesdames, Messieurs, il vous est proposé de bien vouloir :

- décider d'attribuer à la S.P.A. de Bordeaux et du Sud-Ouest, pour son activité « refuge pour animaux » une subvention d'un montant de 96 000 euros pour l'exercice 2006. Les crédits correspondants sont ouverts au budget, à l'article 6574 – Chapitre 65 sous fonction 1121 de la section de fonctionnement du budget principal ;
- autoriser Monsieur le Président à signer la convention ci-annexée, destinée à fixer les modalités de versement de cette subvention.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 22 septembre 2006,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

**REÇU EN
PRÉFECTURE LE
3 OCTOBRE 2006**

M. ODETTE EYSSAUTIER

